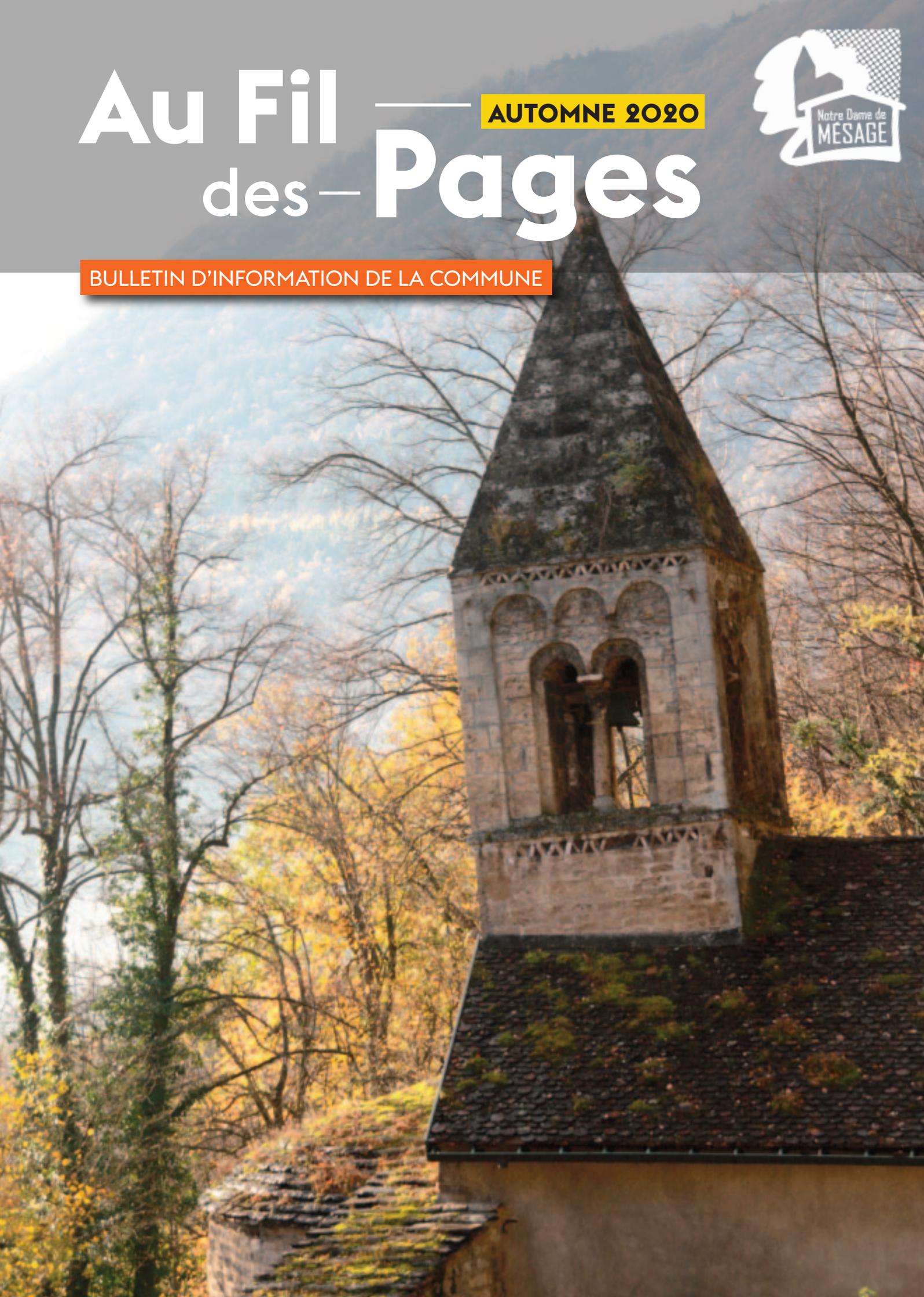


Au Fil — AUTOMNE 2020 des — Pages



BULLETIN D'INFORMATION DE LA COMMUNE



SOMMAIRE

Le Mot du Maire	p.3
Vie Communale	p.4
La Métro	p.11
Vie Associative et culturelle	p.12
Informations diverses	p.13
Informations pratiques	p.15
Agenda	p.16

ZOOM SUR



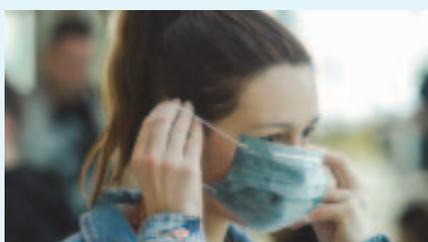
L'école

p.4/5



Les Travaux

p.6/7



Port du masque à Vizille

p.8

LA ROMANCHE

Merci à Yves Chillou pour cette photo.

Si vous aussi souhaitez faire paraître votre photo ici, envoyez-la par mail à la Mairie : mairie.ndmessage@orange.fr



ETAT CIVIL

NAISSANCE

Margaux RIVAL née le **25 Juin 2020**
fille de Chloé MARTIAL et Florent RIVAL
Sacha TAORMINA né le **03 Août 2020**
fils de Johanna LE et Michaël TAORMINA

AVIS DE DÉCÈS

C'est avec tristesse que nous avons appris le **décès d'une concitoyenne** :

Yvette HOUPIN née **HOSMALIN**
décédé le 5 Août 2020

Nous présentons nos sincères condoléances à sa famille.





Mésageoises, Mésageois,

COVID 19, toujours et encore.... L'inquiétude, l'incohérence, le matraquage de chiffres, les informations diverses et les chiffres alarmistes fournis par les services de l'Etat sur cette situation difficile, nous obligent à mettre en place des protocoles sanitaires, pour éviter une propagation de ce virus, dans les écoles, salles polyvalentes et autres lieux clos, mais aussi nécessitent des fermetures (salles, vestiaires sportifs), ceci pour éviter les rassemblements, les rencontres, festivités, et autres animations.

Cette situation nous contraint à annuler les cérémonies et autres réunions publiques, alors que ce sont des moments privilégiés de rencontre avec nos habitants.

Les élus appellent à la responsabilité de tous, (surtout pour les plus de 65 ans et les personnes à risques), pour que chacun prenne de grandes précautions. Et nous espérons que vos familles, vos proches, et vous-même ne soyez pas impactés.

Restons vigilants et respectons les gestes barrières !

La Métropole se met en marche, les élus peuvent enfin travailler sereinement, un article est rédigé un peu plus loin dans ce bulletin pour vous retracer les événements passés.

Deux mots concernant nos dépenses en ce début de mandat :

-Nous avons mis l'accent sur les besoins de l'école : achat de bureaux, chaises, un projecteur, un tableau interactif, transformation de la bibliothèque en salle de périscolaire...

-Quelques travaux divers comme la gestion des désordres des eaux pluviales derrière la mairie, vers l'entrée des Templiers et au terrain de football, sans oublier les dépenses liées à la gestion du COVID.

-Les projets et devis en cours concernent la construction d'un abri de stockage, l'extension du cimetière, la finalisation du columbarium, l'élagage des arbres menaçants...

En cours également, la réflexion sur le projet de logement / habitat à la Touche au lieu-dit «Maison Bourgeoise».

Un « atelier participatif » sera proposé dès que possible, tout en respectant les règles sanitaires, afin de solliciter les riverains proches de ce projet ainsi que d'autres acteurs, pour élaborer et construire ensemble l'avenir sur ce site.

Pour information, suite à nos récents échanges avec la DIRMED (gestionnaire de la Route Nationale 85) concernant la « Maison Richard » (située en limite de la RN85 où nous proposons une solution d'accès, de désenclavement) et pour le Carrefour de St Sauveur avec la RN85 (où nous interpellons l'Etat sur l'aménagement d'une meilleure visibilité et la prise en compte des contraintes liées à ce secteur) :

Pour le 1^{er} point, une convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la DIRMED et la commune est en train d'être établie (ainsi que l'établissement des modalités financières) afin que la commune puisse réaliser les travaux, sur et à proximité des ouvrages de la RN 85.

Pour le 2nd point, une rencontre est prévue prochainement afin d'exprimer nos contraintes sur cette entrée / sortie sur la RN.

En dernière partie de cet édito, j'aimerais vous encourager, Mésageoises, Mésageois à mettre en place une Association Patrimoniale ayant pour objet notamment, la sauvegarde et la valorisation du patrimoine communal.

Les élus souhaitent conserver l'histoire de notre commune et préserver des éléments spécifiques restants qui font le lien entre le passé et le présent.

Si des personnes sont intéressées par la mise en évidence de nos vestiges, de nos monuments, de notre histoire, et ainsi créer de l'émulation autour de nos deux merveilleux monuments historiques, faites-vous connaître car nous avons besoin de votre disponibilité, de vos compétences et de l'intérêt que vous portez à **NOTRE PATRIMOINE.**

Merci aux volontaires.

Bien à vous

JÉRÔME BUISSON





MATERNELLE

À la maternelle, peu de changements cette année.

Coralie Casimiro-Rodriguez (directrice) conserve la classe des Petite et Moyenne sections avec 18 élèves, et Aline Gauthier la classe des Moyenne et Grande sections, avec 20 élèves.

ÉLÉMENTAIRE

L'école élémentaire a ré-ouvert une classe cette année, nous espérons que nous pourrons la maintenir, mais rien n'est sûr...

Nous avons accueilli deux nouveaux enseignants :
Marion Lestienne (CP) et Sylvain Berthelot (CE1/CE2).
Bienvenue à eux !

L'école en chiffres cette année :
62 élèves : 17 CP - 6 CE1 - 13 CE2 - 13 CMI - 13 CM2

Malgré la COVID 19, l'école maintient ses projets :

- natation** à la piscine de Gavet pour les cycles 2,
- classe de neige** pour toute l'école au mois de janvier,
- projet de découverte des espaces naturels** sensibles pour les classes de CE1/CE2 et CMI/CM2 grâce au financement du Département de l'Isère
- 4 séances à la patinoire** pour les classes de CE1/CE2 et CMI/CM2 en fin d'année

Caroline Froment
Directrice
Classe de CMI/CM2

Professeur des écoles depuis 12 ans, j'ai vécu avec mon fils et ma compagne dans le département de La Guadeloupe durant 16 ans.

Pendant les 6 dernières années, j'ai travaillé essentiellement dans un REP+ (Réseau d'Éducation Prioritaire). Auparavant, je travaillais dans le domaine de l'environnement, dans la gestion des pollutions et des déchets.

Je suis revenu en métropole pour me rapprocher de la famille qui habite plutôt dans l'Ouest de la France, vers Angers.

Nous nous sommes installés en Isère car nous apprécions énormément le milieu montagnard.

Sylvain Berthelot
Classe de CE1/CE2

Après avoir enseigné plusieurs années dans le 92 puis pendant plus de dix ans dans l'Académie de Grenoble comme titulaire remplaçante, ma nomination à l'école de la Romanche me permet enfin de me fixer.

Et pour couronner le tout, je démarre avec une classe de CP dont l'effectif de dix-sept élèves va permettre, aussi bien aux élèves qu'à moi, de travailler dans des conditions idéales !

Marion Lestienne
Classe de CP



Sylvain Berthelot

Caroline Froment

Marion Lestienne

HOMMAGE À SAMUEL PATY

Lundi 2 novembre, le Maire Jérôme Buisson s'est rendu à l'école élémentaire, dans la classe des CMI-CM2, afin d'être présent avec les élèves, lors de la minute de silence observée en mémoire de Samuel Paty.





VIE COMMUNALE - TRAVAUX



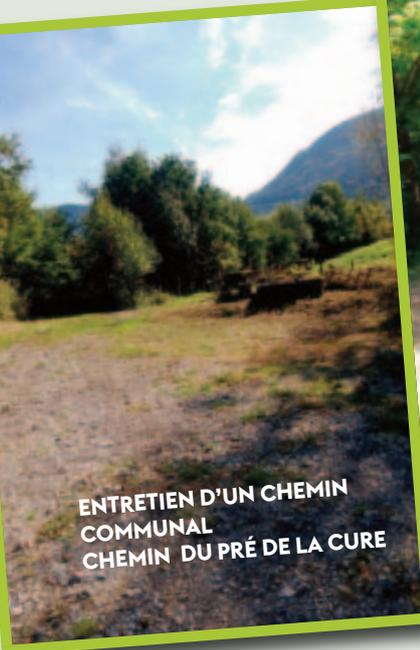
POUR ÉVITER LES INONDATIONS AU CENTRE ÉQUESTRE, CRÉATION D'UN DRAINAGE DE L'EAU ENTRE LE TERRAIN DE FOOT ET LE CENTRE ÉQUESTRE



RÉFECTION D'UN PUIT PERDU EN FACE DU CENTRE ÉQUESTRE AFIN D'ÉVITER QUE L'EAU NE RUISSELLE LE LONG DE LA ROUTE



ENTRETIEN D'UN CHEMIN COMMUNAL
CHEMIN DU PRÉ DE LA CURE



INSTALLATION DE PANNEAU À SAINT SAUVEUR



MISE EN SECURITE D'UNE ZONE BOISEE A PROXIMITE D'HABITATIONS, SUR LE DÉBUT DU CHEMIN DES PLATRIÈRES, CÔTÉ MOULIN



DERRIÈRE LA MAIRIE, INSTALLATION DE GOULOTTES POUR CANALISER LES EAUX PLUVIALES AFIN DE LES EMPÊCHER DE CREUSER LE CHEMIN DANS LES BOIS, QUI DESCEND JUSQU'AU CHEMIN DES PLATRIÈRES



RÉFECTION DES DEUX REGARDS PRÉSENTS SUR LE CHEMIN



POSE DE BARRIÈRES POUR EMPÊCHER LES VEHICULES MOTORISES DE PASSER SUR LE MÊME CHEMIN

(Un panneau d'interdiction a été posé mais a disparu quelques jours plus tard...)



INSTALLATION D'UNE CHICANE ROUTE DE LA COMMANDERIE AFIN DE FAIRE RÉDUIRE LA VITESSE DES VÉHICULES



TRACAGE D'UN CHEMINEMENT PIETON ROUTE DE LA COMMANDERIE



TRACAGE D'UN PASSAGE POUR PIETONS ROUTE DE LA COMMANDERIE, EN FACE DU CENTRE ÉQUESTRE

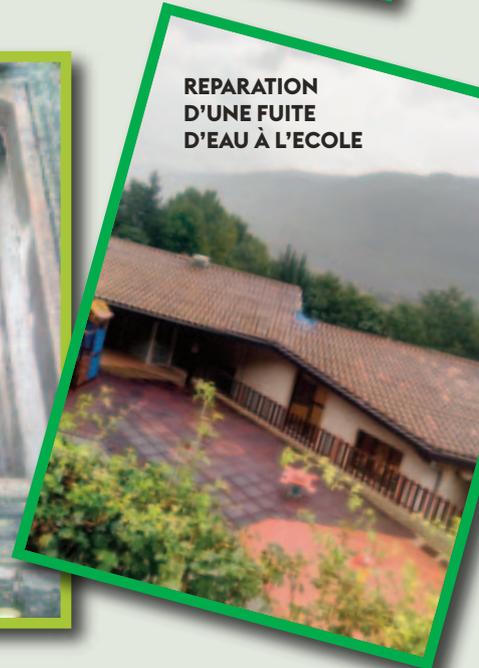


MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU COMPTEUR ÉLECTRIQUE POUR LE CLUB DE TENNIS.

Désormais, il y aura deux circuits électriques séparés pour le foot et le tennis, ce qui aura pour effet d'éviter que le circuit disjoncte lorsque les éclairages des deux terrains sont allumés en même temps



INSTALLATION D'UNE POMPE D'ARROSAGE POUR L'ARROSAGE DU STADE DE FOOTBALL



REPARATION D'UNE FUITE D'EAU À L'ECOLE

RÉHABILITATION DES ANCIENS LOCAUX DE LA BIBLIOTHÈQUE, POUR RÉ-AMÉNAGER LES LOCAUX DU PÉRISCOLAIRE





INSCRIPTIONS AU CCAS

Les personnes qui ont eu 65 ans en 2020 ou les nouveaux arrivants ayant 65 ans et plus, peuvent s'inscrire au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la commune en contactant le secrétariat de la Mairie.

BESOIN D'AIDE ?

Toutes les personnes qui rencontrent des difficultés liées au confinement et à la Covid peuvent contacter la mairie pour obtenir de l'aide (faire vos courses, récupérer des médicaments à la pharmacie, ...).

Le CCAS et les élus se tiennent à la disposition des habitants pour leur apporter toute l'aide dont ils auraient besoin.

Si vous avez besoin d'aide ou si vous connaissez quelqu'un en difficulté, merci de contacter la Mairie au 04 76 68 07 33.



LES LOCATIONS DE SALLES MUNICIPALES

Compte tenu du contexte particulier et des nécessaires précautions à prendre pour préserver la santé des usagers, la location des salles municipales est suspendue jusqu'au 31 décembre 2020, pour les particuliers et les associations. Elles ré-ouvriront ou seront maintenues fermées, en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

URBANISME

Attention, le règlement du Plan Local d'Urbanisme intercommunal PLUi, approuvé et applicable depuis le 20 décembre 2019 remplace le règlement du Plan d'Occupation des Sols (POS) devenu obsolète, que nous avons depuis 1999 sur notre commune.

Le PLUi est un document de référence pour les administrations comme pour les particuliers qui devront le consulter s'ils souhaitent construire ou modifier un bâtiment. Cela leur permettra d'inscrire leurs projets de constructions dans les règles locales d'urbanismes, répertoriées dans le PLUi.

De ce fait, des projets, des travaux, des matériaux, des teintes qui étaient autorisés avec le POS il y a moins d'un an, ne sont plus applicables aujourd'hui.

Beaucoup de pétitionnaires ne prennent pas connaissance du nouveau règlement du PLUi et comparent leur projet avec celui de leur voisin qui était toléré avant !

Quelques exemples, désormais :

- **les clôtures sont soumises à déclaration** avec un règlement de clôture spécifique en fonction de la zone de la parcelle.
- **les droits de superficie à construire** en fonction de l'indice de la zone (UD2, UD3 ou UD4) ne sont pas équivalents.
- **les toitures** en matière plastique, en bardeau d'asphalte ou en plaques de tôle ondulée sont interdites.
- **les toitures à un pan sont interdites** sauf si la toiture est dans le prolongement d'une toiture existante ou adossée à un mur de clôture.
- **la carte des Aléas Risques** implique un Règlement Risques plus drastique et contraignant, voire parfois une interdiction en fonction du risque lié à la parcelle.

Et beaucoup d'autres exemples au cas par cas....

De plus, le règlement du PLUi va encore être modifié, parfois à la marge, mais parfois pour rectifier des oublis d'écriture ou pour une meilleure compréhension des définitions, des articles.... Nous vous tiendrons informés des évolutions.

La Commission Urbanisme

LE PORT DU MASQUE EST DÉSORMAIS OBLIGATOIRE DANS LES RUES DE VIZILLE

Depuis ce samedi 31 octobre à 0h00, le port du masque est désormais obligatoire dans les rues et les espaces publics à Vizille comme dans toutes les communes de 5000 habitants et plus du département.

Cela s'applique aussi aux enfants à partir de 11 ans.

Par ailleurs, dans l'ensemble du département, le port du masque demeure obligatoire pour **toutes les personnes de plus de 11 ans** dans les lieux suivants :

- dans les emprises des zones d'attente de transports collectifs (abribus, arrêts de tramway, gare routière...) ainsi que dans celles des centres commerciaux ;

- sur la voie publique dans un périmètre maximal de 25 mètres devant les entrées et sorties des établissements d'enseignement et les lieux d'accueil de mineurs (écoles, collèges, lycées, crèches, accueil périscolaire...);



- sur tous les marchés de plein air ;
- à l'occasion de tous les rassemblements organisés sur la voie publique.

Cette obligation de port du masque de protection fixée par le présent arrêté n'est pas applicable :

- aux personnes en situation de handicap munies d'un certificat médical justifiant de cette dérogation, et qui mettent en œuvre les mesures sanitaires ;

- aux personnes se déplaçant avec un moyen de locomotion à deux roues non-motorisés (vélo, trottinette...);

- aux pratiquants de la course à pied.



CHANGEMENT DES HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Pour des raisons organisationnelles, les horaires d'accueil du public en mairie vont changer à compter du 2 novembre. Désormais, vous pourrez vous rendre en mairie sur les créneaux horaires suivants :

Lundi : 13h30-17h30 **Mardi :** 13h30-18h00 **Vendredi :** 13h30-18h00

VITESSES EXCESSIVES

Les excès de vitesse sur nos voiries communales, limitées à 30 km/h, sont toujours d'actualité et nous en sommes informés quotidiennement par les mésageois. Il s'agit d'un problème récurrent.

Les services de la Métropole en sont bien évidemment informés mais les moyens ne sont pas forcément mis en place. En effet, leurs services jugent parfois que les voies de la commune ne sont pas "débouchantes" c'est-à-dire qu'elles sont pour la plupart sans issue. Ils en arrivent à la conclusion que ce sont principalement les habitants de la commune qui circulent vite, et que le flux de circulation n'est pas très "dense".

D'autre part, les ralentisseurs ont un coût, font du bruit et ne sont pas toujours efficaces.

Cependant, il faut trouver une solution. Une des propositions serait de créer des chicanes par des plots type "Jil" comme devant l'école. Cet aménagement permettrait de tester son efficacité, et de les retirer facilement ou de les déplacer. Une réflexion est en cours sur certains secteurs identifiés (Montalay, Templiers...).

Soyons tous responsables :

NOUS, les piétons, ne croyons pas que tous les véhicules roulent vite de par notre sensation d'être à pied sur des voiries étroites et résonnantes...

NOUS, les conducteurs, faisons attention à notre conduite dans la commune...

Soyons tous prudents.



DÉCLARATION ANNUELLE DE RUCHES : DU 1^{ER} SEPTEMBRE AU 31 DÉCEMBRE

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout détenteur de colonies d'abeilles, dès la première ruche détenue. Elle participe à :

- La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
- La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
- La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française,

Elle doit être réalisée chaque année, entre le 1er septembre et le 31 décembre, en ligne, sur le site : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>.

Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation. En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants par mail à l'adresse suivante : assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr



A NOTER : pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1er janvier et le 31 Août. Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches (à réaliser obligatoirement entre le 1er septembre et le 31 décembre).

PENSEZ A L'ÉLAGAGE LE LONG DES VOIRIES

Le printemps est passé par là, les haies ont bien poussé... Sur la commune, plusieurs haies ou arbres empiètent sur la voie publique, obligeant ainsi les automobilistes, les camions et les camions-poubelles à se déporter sur la voie d'à côté. Ceci est très dangereux.

Il convient aux propriétaires de ces haies et arbres de prendre leurs dispositions pour procéder à l'entretien de leurs espaces arborés. Merci d'y être attentifs. 9



LE DÉPARTEMENT EST EN ALERTE SÉCHERESSE

Le département fait face à une sécheresse remarquable depuis des mois. Et certains hameaux dans la Métropole se retrouvent sous tension.

L'eau est précieuse, économisons-la.



L'automne est là, et la sécheresse perdure. Le 15 septembre, la Préfecture de l'Isère a placé toutes les eaux souterraines et superficielles du département « en alerte sécheresse renforcée ». Trois exceptions seulement : les eaux du Drac et de la Romanche demeurent en alerte sécheresse, tandis que l'Isère reste en vigilance. En résumé, tout le nord du département se trouve en alerte renforcée pendant que le sud reste en alerte.

Si la vigilance n'impose aucune restriction, ce n'est pas le cas de la situation d'alerte.

Pour les particuliers : interdiction de laver sa voiture, de remplir sa piscine, d'arroser sa pelouse.

Pour les communes : interdiction de laver les voiries et de faire fonctionner les fontaines publiques. En alerte renforcée, elles ont aussi interdiction de laver les réservoirs pour l'eau potable et de contrôler les points d'eau incendie.

Pour les agriculteurs : baisser de 15% leurs prélèvements pour l'irrigation en alerte sécheresse et de 30% en alerte renforcée. Pour les industriels : respect du niveau 1 de restriction en alerte sécheresse et du niveau 2 du plan d'économie d'eau en alerte renforcée. Bref, tout le monde doit se sentir concerné par cette situation qui dure déjà depuis des mois.

« Un déficit chronique qui se creuse »

La Préfecture a classé le département en alerte sécheresse dès le 24 avril. Après un hiver 2019/2020 particulièrement sec, il n'a pas plu entre mi-mars et début mai, soit plus de 40 jours consécutifs. Du jamais vu dans cette région. En juin, quelques orages ont légèrement amélioré la situation mais en août, « la situation des nappes et des cours d'eau s'est effondrée à cause de la canicule, du vent et de la quasi-absence de pluies, rappelle la Préfecture dans un communiqué. Les pluies de fin août ont accordé un répit aux milieux aquatiques mais de courte durée face à la reprise des chaleurs. Une sécheresse automnale est à craindre ».

Nous y sommes. Comme en 2017 et en 2018, la sécheresse se prolonge au début de l'automne en 2020. Dans le territoire métropolitain, certains hameaux situés sur les coteaux se retrouvent aujourd'hui sous tension : à Vif, les quartiers de La Merlière, Girardière et Le Serf ; à Saint-Barthelemy-de-Séchilienne, le hameau du Sappey. Sur la commune de Le Gua, le niveau de la source de Jonier a fortement baissé. Et sur la commune de Claix, la zone de Savoyères est sous surveillance.

Cette situation qui se répète risque de ne plus être exceptionnelle à l'avenir. C'est la crainte qu'exprimait au printemps dernier Serge Taboulot, chef prévisionniste à Météo France : « Nous sommes confrontés à un vrai problème systémique car nous observons, année après année, que les pluies hivernales, qui sont censées recharger les nappes phréatiques, ont tendance à ne plus être assez abondantes. En fait, nous sommes face à un déficit chronique qui se creuse ».

ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGRÉÉE DE NOTRE DAME DE MÉSAGE

Pour une information complète pour les habitants de la commune, l'ACCA communique les jours chassés ainsi que l'utilisation des territoires. L'activité de la chasse a ouvert le dimanche 13 septembre 2020 et se clôturera le 28 février 2021 pour le département de l'Isère.

Sur la commune de Notre Dame de Mésage, les jours de chasse sont les suivants :

– du dimanche 13 septembre 2020 au dimanche 10 janvier 2021 : tous les jours sauf les vendredis.

La chasse au gros gibier (battue) se pratique tous les mercredis, jeudis, samedis, dimanches et jours fériés éventuels (sauf si vendredi).

– du dimanche 10 janvier au dimanche 31 janvier 2021, uniquement en battue les mercredis, jeudis, samedis et dimanches.

– du lundi 1^{er} février au dimanche 28 février 2021, uniquement en battue les samedis et dimanches.

SUR LES TERRAINS COMMUNAUX LES BATTUES SONT SIGNALÉES PAR DES PANNEAUX "CHASSE EN COURS"

Le chemin reste ouvert au public mais il faut rester prudent et se renseigner auprès du premier chasseur rencontré pour connaître la direction de fuite du gibier ainsi que de l'organisation de la battue. Il est préférable de porter des tenues claires ou vives, de privilégier les sentiers balisés ou régulièrement empruntés, de signaler sa présence aux chasseurs (en parlant ou en faisant signe).

Concernant le terrain militaire situé en sa totalité sur la commune de Notre Dame de Mésage, ce terrain est totalement interdit à tout publics par décret ministériel n°81-132 du 6 février 1981. Il est délimité par des panneaux « terrain militaire entrée interdite ». L'ACCA est locataire dut dit terrain par bail avec France-Domaine et à ce titre peut y pratiquer la chasse en toute légalité. De plus il est demandé aux sociétaires de l'ACCA, dans la mesure du possible, de privilégier l'activité de la chasse sur ce périmètre interdit au public dans le but de ne pas gêner les autres utilisateurs de la nature.





LES ÉLECTIONS AU SEIN DE GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

Le 17 juillet 2020, Christophe Ferrari a été élu Président de Grenoble-Alpes Métropole (GAM) après de longues heures de tractation et de négociation, car le groupe UMA (Une Métropole d'Avance) d'Eric Piolle, Maire de Grenoble, voulait imposer son candidat.

La commune de Notre Dame de Message adhère aux valeurs du groupe NMC (Notre Métropole Commune) qui représente 23 communes sur 49, avec le pluralisme politique qui le compose, et a ainsi soutenu la réélection du Président sortant.

Le 18 septembre, après de difficiles discussions avec le groupe UMA, les 20 Vices-Présidents (VP) ont été élus, dont 5 pour le groupe NMC : C. Pignet (Séchillienne), R. Guerrero (Jarrie), G. Julien (Veurey Voroise), E. Rossetti (Quaix en Chartreuse) et S. Laval (St Martin le Vinoux).

Certains membres du groupe UMA n'acceptaient pas l'élection du Président et désiraient monopoliser les instances de l'exécutif. Mais suite à l'agacement général de l'Assemblée et grâce à la fermeté du Président, ceux-ci ont finalement accepté de mettre en œuvre ce que le groupe ACTES (Arc des Communes en Transition Ecologique et Sociales de C. Ferrari) et notre groupe NMC prônaient depuis le début de l'élection métropolitaine : à savoir une gouvernance autour des 4 groupes principaux (ACTES, NMC, UMA et CCC) et non pas un « cœur de majorité » avec deux groupes seulement (UMA et CCC).

Les commissions thématiques sont installées, les représentants des SPL, EPC, Conseil d'Administration, syndicats... sont désignés.

Pour ma part, en tant que Conseiller métropolitain et désirant impliquer notre commune dans la Métro, j'ai accepté d'être élu à la Commission des Appels d'Offres (CAO), d'être titulaire à la SPL InnovAction et suppléant à la SPL Eaux de Grenoble, et de faire partie de la Commission thématique "Territoires en transition", qui aborde les sujets d'opération de réhabilitation énergétique, thermique, soutien aux énergies renouvelables, aide à l'investissement d'immobilier d'entreprise, aux copropriétés, aux particuliers, dispositif "Mur-Mur", ... avec pour Vice-Président Pierre Verri (Maire de Gières).

Jérôme Buisson

POUR INFORMATION
(SOURCE DAUPHINÉ LIBÉRÉ
DU SAMEDI 26 SEPTEMBRE 2020)

Le Conseil de la Métro compte 119 élus issus de 49 communes et sont répartis en 7 groupes politiques (plus un élu RN). La majorité de gauche est composée des groupes UMA, NMC, Actes et CCC et totalise 92 élus.

UMA : Une Métropole d'Avance, 37 élus (groupe d'E. Piolle)
NMC : Notre Métropole Commune, 25 élus (groupe de J-L. Corbet)
ACTES : Arc des Communes en Transitions Ecologiques et Sociales, 17 élus (groupe de C. Ferrari)
CCC : Communes Coopération et Citoyenneté, 13 élus (groupe de J-P. Trovero)
MTPS : Métropole Territoires de Progrès Solidaire, 11 élus (groupe de L. Thoviste)
CCM : Communes au cœur de la Métropole, 11 élus (groupe de D. Escaron)
GOSSDDC : Groupe d'Opposition (société civile, divers droite et centre), 4 élus (groupe de A. Carignon)



Les travaux de la **MÉTROPOLE**



**ICI LA MÉTROPOLE
RENOUVELLE LE
RÉSEAU D'EAU POTABLE
ET D'ASSAINISSEMENT**

NOTRE DAME DE MESSAGE – Chemin des Patrières

Traversée de la RN 1085 et début du chemin de Maçonnière

- ▣ **Travaux de dévoiement de la conduite d'eau potable et mise en conformité des branchements**
- ▣ **Début des travaux : 16 Novembre 2020**
- ▣ **Durée des travaux (hors intempéries): 3 mois**

+d'informations

Régies de l'Eau et de
L'Assainissement
04 76 59 58 17

Bureau d'Études
ARTELIA
04 76 33 42 77

L'entreprise de travaux
COLAS TP

04 76 25 81 33

Consciente des
désagréments
occasionnés,
Grenoble-Alpes
Métropole vous
remercie de votre
compréhension.

La régie de l'eau et de l'assainissement de Grenoble-Alpes Métropole va procéder aux travaux de dévoiement de la conduite d'eau potable située sur la route nationale 1085 (en coordination avec les travaux de la DIRMED)

Ces travaux vont consister en la création d'une conduite sous le chemin des Patrières et en une mise en conformité des branchements d'eau potable.

Les travaux démarreront le **16 Novembre 2020 pour une durée de 3 mois** (hors intempéries et aléas de chantier).

Ces travaux nécessiteront de fermer à la circulation le chemin des Patrières. Les accès riverains seront maintenues d'un côté ou de l'autre du chemin à l'avancement des travaux.

En cas de problème d'accès à votre propriété, vous pouvez contacter directement l'entreprise sur place ou si besoin, au numéro de portable suivant: **06 60 35 23 24**



LES ACTIVITÉS DES ASSOCIATIONS ET COVID

Depuis les annonces du Ministre de la santé du jeudi 24 septembre, le Préfet de l'Isère a pris des mesures de fermeture des salles municipales, pour toutes les activités qui se passent à l'intérieur.

Par conséquent, les activités en intérieur de vos associations préférées s'en trouvent stoppées. La situation sanitaire étant réévaluée tous les 15 jours, la situation peut évoluer.

Nous vous tenons informés sur le site internet de la commune, n'hésitez pas à le consulter.

Où trouver d'autres infos ?

A.G.I.L.

Consultez le site internet de l'association, il sera mis à jour en fonction de la situation.

<https://sites.google.com/view/agilmessage/accueil>

A.S.N.D.M.

Consultez le facebook de l'association.

La buvette et les vestiaires sont fermés. Port du masque obligatoire aux abords du stade.

<https://www.facebook.com/asnotredamedemessage/>

LE CLUB DE L'ÂGE HEUREUX

Le concours de belote d'octobre et le Loto de novembre 2020 sont annulés.

LE COMITÉ DES FÊTES

Toutes les activités sont annulées à ce jour.

LE SOU DES ÉCOLES

Consultez le facebook de l'association « Sou des Ecoles NDM »

Y.E.S.

Consultez le site de l'association. <https://yes-yoga-et-sophrologie.jimdosite.com>

LE SOU DES ÉCOLES CONTINUE SES ACTIONS ET S'ADAPTE !



Cette année encore, le Sou des Écoles proposera des activités tout au long de l'année en s'adaptant à la situation sanitaire mais aussi au manque de parents bénévoles !

Toutes nos actions ont pour but de récolter des fonds qui permettent aux enseignants d'améliorer le projet pédagogique de vos enfants.

Au programme des festivités :

- Vente de sapins de Noël et plateaux fromages des Alpes pour de joyeuses fêtes de fin d'année
- Carnaval le week-end du 6 mars (sous réserve de l'ouverture des salles municipales)
- Vente de chocolat de Pâques
- Vente de brioches (pour tout le village)
- Kermesse (sûrement le 25 juin) et tombola
- Projets à l'étude : marché aux fleurs, vente de jus de fruit...

N'hésitez pas à proposer votre aide en nous joignant au soudesecolesnd@gmail.com

Toutes les manifestations sont modifiables en fonction des directives sanitaires.

L'équipe du Sou des Ecoles

Y.E.S. (Yoga Et Sophrologie)

Saison 2020-2021. Davantage encore dans ce contexte... nous vous souhaitons un automne serein et lumineux.

Les pratiques et techniques proposées en :



>Yoga : développent la capacité respiratoire, le renforcement musculaire et ligamentaire, favorisent l'apaisement du mental et la gestion des émotions, la conscience de soi, renforcent la concentration, stimulent l'énergie vitale...



>Sophrologie caycédienne : entraînement personnel basé sur des techniques de relaxation dynamique et d'activation du corps et de l'esprit. Son objectif est de mieux se connaître, de favoriser un état de sérénité, de bien-être et de renforcer les attitudes positives dans la vie de tous les jours. Sa pratique permet d'optimiser ses propres capacités et valeurs personnelles au quotidien.

Ateliers collectifs Yoga et Sophrologie les samedis 14 novembre et 12 décembre de 9h30 à 12h

En fonction de la situation sanitaire, nous vous accueillons en présentiel dans la salle de l'Oeilly (bâtiment du Moulin) ou en distanciel sur Skype.

Sur inscription, pour ados-adultes

<https://yes-yoga-et-sophrologie.jimdosite.com>

Au plaisir de vous accompagner dans la découverte et la pratique de nos disciplines, Patricia et Camille

Association Yes-Yoga Et Sophrologie
n°37 Allée du Connex 38220 NOTRE DAME DE MESSAGE
06 67 97 66 06

<https://yes-yoga-et-sophrologie.jimdosite.com>



APPEL À PROJETS JEUNES

Acteur engagé sur les territoires ruraux, la MSA accorde une attention particulière aux 13-22 ans.

Avec son dispositif d'appel à projets, elle les accompagne et les aide à mettre en place leurs propres actions. Ainsi, la MSA favorise la prise de responsabilité des jeunes et leur participation à l'évolution des territoires ruraux.

Tous les groupes de jeunes ruraux ou non, porteurs d'un projet de développement social local, peuvent prétendre à des dotations allant jusqu'à 5000 € (concours départemental et national).

Date limite de dépôt des candidatures : vendredi 25 novembre 2020.

Pour tout savoir sur l'appel à Projets Jeunes : www.alpesdunord.msa.fr



Le saviez-vous ?

La taxe d'aménagement est une taxe due en France pour toute construction de maison individuelle ou lors d'un agrandissement (abri de jardin, piscine, ...).

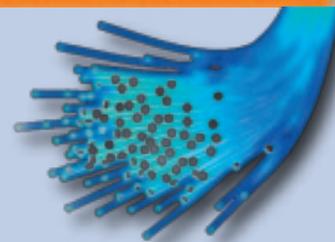
Son calcul est fait par les services des impôts après dépôt des documents officiels en Mairie et porte sur 12 points (*superficie de la construction, places de parking, etc.*).

Son montant est composé de trois parts : communale, départementale et régionale (uniquement en Région Ile de France). Chaque entité territoriale est libre de fixer son taux. **La Métropole de Grenoble a fixé le même taux pour les 49 communes qui la composent.**

Son montant peut être de plusieurs milliers d'euros. Elle est payable en deux fois à la 1^{ère} et à la 2^{ème} date anniversaire de l'acceptation de l'autorisation d'urbanisme (PC ou déclaration préalable), si elle est supérieure à 1500€.

Calculez simplement votre impôt en vous connectant sur le site internet ci-dessous et bénéficiez d'une attestation de calcul à utiliser dans votre plan de financement.

www.tax-amenagement.fr



LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

Un projet majeur pour les isérois.

Le Département de l'Isère a lancé un réseau d'initiative publique visant à rendre éligible d'ici 2024, plus de 98 % des foyers et entreprises isérois au très haut débit départemental.

Ce projet d'envergure repose sur la mise en place de IIO NRO (Nœuds de Raccordement Optique), le déploiement de près de 10 000 kilomètres d'artères fibre optique à travers le département.

Il adressera à terme plus de 466 communes et près de 450 000 foyers.

Ce projet ambitieux représente un investissement global de près d'un demi-milliard d'euros.

La réalisation de la partie structurante de ce réseau d'initiative publique très haut débit ainsi que la construction des IIO NRO destinés à abriter les équipements actifs, sont assurées par le Département.

Pour savoir si votre foyer est éligible à la fibre, rendez-vous sur iserefibre.fr

PARTOUT EN ISÈRE, LES EHPAD RECRUTENT

En Isère, ce sont plus de 200 établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes qui recrutent tout au long de l'année.

Pour aider ces établissements à recruter, Le Département de l'Isère a mis en place un site internet où toutes les offres d'emploi sont recensées.

Aide à domicile, infirmière, aide-soignant, auxiliaire de vie, agents d'entretien, animateur...

Les EHPAD, Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes et les SAAD, service à domicile, recrutent.

Plus de 100 offres sont à pourvoir dans tout le département de l'Isère !

Toutes les infos à retrouver sur

<https://www.isere.fr/recrutement-ehpad-saad>

Odette, 79 ans
résidente à Beauvois

Merci
Marc, Samia
et Chloé!

AUJOURD'HUI PLUS QUE JAMAIS
LES PERSONNES ÂGÉES ONT BESOIN DE *Vous*
LES EHPAD RECRUTENT
Infirmiers, agents d'entretien, auxiliaires de vie.

Toutes les offres d'emploi

isère

SÉNIORS - LES BONS GESTES POUR ÉVITER LES CHUTES



Lors de la crise sanitaire, le Département de l'Isère, avec l'appui de ses partenaires associatifs a souhaité maintenir, dès que possible, un accompagnement individuel des personnes âgées vivant à domicile ou en établissement.

Dans ce cadre, l'association Kiné Prévention Auvergne Rhône Alpes a réalisé un mini-film d'une routine matinale autour de la prévention du risque de chute.

Description de la routine

Certifiée par une équipe de kinésithérapeutes

- Des mouvements à faire et refaire tous les jours
- Permettant un bon équilibre et une mise en route pour la journée
- En douceur et en respiration
- Format : 5 minutes chaque matin, facile, rapide, progressive

Objectifs

- Sensibiliser et réveiller les différentes afférences de l'équilibre
- Solliciter les seniors après cette période d'isolement et d'inactivité
- Prévenir les risques de chute
- Garantir un accès facilité et gratuit

A qui s'adresse-t-elle ?

Tous les seniors vivant à domicile, en résidence autonomie ou résidant en établissement vivant sur le territoire isérois.

Comment accéder à la routine ?

En vous rendant sur le lien suivant : <https://bit.ly/34htvo8> ou en tapant dans Youtube : Routine Age'ilité HD2



INFORMATIONS PRATIQUES

Numéros utiles

MAIRIE Téléphone : 04 76 68 07 33
 Fax : 04 76 78 32 18
 Email : mairie.ndmessage@wanadoo.fr
 Web : www.notredamedemesage.fr

Ouverture au Public

Lundi : 13h30-17h30
 Mardi : 13h30-18h00
 Vendredi : 13h30-18h00

ÉCOLE MATERNELLE

Téléphone : 04 76 08 31 02

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Téléphone : 04 76 68 12 85

GENDARMERIE Téléphonel : 17

POMPIERS Téléphone : 18

URGENCES DEPUIS

UN PORTABLE Téléphone : 112

Pour tout renseignement concernant la
Pharmacie de garde



0825 74 20 30
(Coût de l'appel : 0,15 € la minute)



www.servigardes.fr

SAMU ET CENTRE ANTI-POISON

(en cas d'urgence) : 15
URGENCES MÉDICALES
 Téléphone : 08 10 15 33 33

MAISON MÉDICALE DE GARDE DE VIZILLE

Téléphone : 04 76 08 47 09
 • Du lundi au vendredi 20h-23h
 • Le samedi 14h-18h et 19h-23h
 • Le dimanche 9h-12h, 14h-18h et 20h-23h
Les accès directs sont déconseillés. Il vaut mieux téléphoner avant de se déplacer.

CONTACT VOIRIE

Toutes les demandes liées à ce service doivent être faites auprès de Grenoble-Alpes Métropole au numéro : **0 800 500 027**

ou en ligne sur le site lametro.fr

Cette ligne est ouverte de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h.

EAU POTABLE et ASSAINISSEMENT

Coordonnées utiles à vos démarches :

- Problèmes techniques liés à l'eau potable (fuites, pression, travaux, qualité de l'eau...)
 - Souscription d'abonnement, résiliation, facturation
- contacter : **04 57 04 07 77** ou <https://www.eauxdegrenoblealpes.fr>

Les abonnés de l'eau de Notre-Dame-de-Mésage pourront se rendre aussi, s'ils le désirent, à l'accueil du secteur de Grenoble-Alpes Métropole situé 43 avenue du Maquis de l'Oisans à Pont de Claix (du lundi au jeudi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30, le vendredi de 8h30 à 11h30).

- Problèmes techniques liés à l'assainissement : **0 800 500 048**
- Astreinte eau potable et assainissement (soir et week-end et uniquement en cas de nécessité pour une intervention urgente) : **04 76 98 24 27**



TRÉSOR PUBLIC

Depuis le 23 juin, les jours et horaires d'ouverture au public de la Trésorerie de Vizille sont les suivants :

- mardi de 08h45 à 12h00
- mercredi de 08h45 à 12h00
- jeudi de 08h45 à 12h00

BON VOISINAGE

Les travaux de bricolage et de jardinage sont autorisés aux horaires suivants :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h



CHANGEMENT DES HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Pour des raisons organisationnelles, les horaires d'accueil du public en mairie ont changé à compter du 2 novembre. Désormais, vous pourrez vous rendre en mairie sur les créneaux horaires suivants :

Lundi : 13h30-17h30 **Mardi** : 13h30-18h00 **Vendredi** : 13h30-18h00

COLLECTE DES DÉCHETS

La collecte des déchets ménagers se fait le **lundi matin** sur toute la commune. Merci de **sortir vos bacs le dimanche soir** (ou le **lundi soir** en cas de **lundi férié**).

LES DÉCHÈTERIES

PÉAGE DE VIZILLE

Rue du Maquis de l'Oisans
 38220 Vizille

CHAMP SUR DRAC

Rue Léo Lagrange
 38560 Champ-sur-Drac

VAULNAVEYS-LE-HAUT

D5E-38410 Vaulnaveys-le-Haut

Horaires : Du 1^{er} novembre au 31 mars

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	
Vizille	fermé	12h30-17h30	12h30-17h30	12h30-17h30	12h30-17h30	8h30-12h00 13h00-17h30	PROXI
Champ-sur-Drac	9h30-12h00 13h30-17h30	13h30-17h30	9h30-12h00 13h30-17h30	13h30-17h30	9h30-12h00 13h30-17h30	8h30-17h30	PROXI +
Vaulnaveys-le-Haut	9h30-12h00 13h00-17h30	9h30-12h00 13h00-17h30	9h30-12h00 13h00-17h30	9h30-12h00 13h00-17h30	9h30-12h00 13h00-17h30	8h30-17h30	MAXI

15

Renseignements : lametro.fr / 0 800 500 027

votre photo de la commune ici ?

Envoyez-la
par mail
à :
communication
@notredamedemesage.fr



Au Fil
des **Pages**

BULLETIN D'INFORMATION DE LA COMMUNE

Dépôt légal 4^{ème} trimestre 2020
Responsable de Publication :
Jérôme BUISSON
Comité de rédaction :
Commission Communication
Graphisme Mise en Page : ilico38
Impression : Mairie
Tirage : 520 exemplaires

MAIRIE DE NOTRE DAME DE MÉSAGE

Place de la Mairie

38220 Notre Dame de Mésage

Tél. 04 76 68 07 33

Fax. 04 76 78 32 18

Mail : mairie.ndmesage@wanadoo.fr

Web : www.notredamedemesage.fr

MAIRIE - OUVERTURE AU PUBLIC

à compter du 2 novembre 2020

Accueil ouvert

Lundi : 13h30-17h30

Mardi : 13h30-18h00

Vendredi : 13h30-18h00

*En dehors de ces horaires, vous pouvez laisser
un message sur le répondeur de la Mairie.*

COMMUNICATION

Pour être mieux informés, rendez-vous sur le site
www.notredamedemesage.fr
et surtout abonnez-vous à la lettre électronique d'informations
mensuelle (newsletter).

